

Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'environnement

Appel à contributions: l'environnement et les droits de l'enfant

Dans l'accomplissement de son mandat, le Rapporteur spécial a porté une attention particulière à la clarification des obligations des Etats en matière de droits de l'homme se rapportant aux questions environnementales. Il y a actuellement un consensus grandissant concernant la façon dont les normes de droits de l'homme s'appliquent dans ce domaine. L'examen de cette question a donc permis au Rapporteur spécial d'identifier trois ensembles d'obligations en l'occurrence: des obligations procédurales, des obligations de fond et enfin, des obligations ayant trait aux individus se trouvant dans des situations de vulnérabilité.

Le prochain rapport thématique du Rapporteur spécial aura pour objet les obligations relatives aux droits des enfants. A cet effet, il souhaite solliciter les contributions des principaux acteurs en les invitant à répondre au questionnaire qui se trouve ci-dessous.

Les réponses ainsi reçues contribueront à alimenter l'analyse et les observations qui feront l'objet de son prochain rapport au Conseil des droits de l'homme qui sera présenté en mars 2018. Cet exercice s'appuiera également sur les travaux antérieurs du Rapporteur spécial à savoir ses plus récents rapports et permettra également de situer les droits de l'enfant dans le contexte plus général de la relation liant les droits de l'homme et l'environnement.

Questionnaire

Dans ce contexte, le Rapporteur spécial vous invite à lui faire parvenir vos contributions et à répondre aux questions suivantes:

1. Prière de lui faire part de tout exemple spécifique de législations, politiques ou programmes qui auraient trait à la protection des droits des enfants des dommages environnementaux.
2. Veuillez transmettre tout exemple de bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des obligations de promotion et de protection des droits de l'enfant. De tels exemples peuvent notamment comprendre des pratiques liées à: la promotion de la jouissance des droits de l'homme des enfants en général (ex : les droits à la vie, à l'alimentation, au logement, à la santé, à l'eau et à l'assainissement, les droits culturels, etc.); la garantie des droits procéduraux des enfants (ex : les droits à l'information, à la participation et à l'accès aux recours); la protection de la liberté d'association et d'expression des enfants dans ce contexte; l'examen des droits des enfants touchés par la législation, les programmes et les projets liés à l'environnement (ex : les droits à la vie, à l'alimentation, au logement, à la santé, à l'eau et à l'assainissement, les droits culturels, etc.); la protection des enfants des impacts négatifs liés à la dégradation de l'environnement et, en particulier, des enfants issus des communautés autochtones et des minorités ; la promotion du droit des enfants à une éducation environnementale et du droit de jouer.
3. Dans les cas où cela s'avère pertinent, veuillez attirer l'attention du Rapporteur spécial sur les défis auxquels votre Gouvernement aurait pu être confronté dans

l'intégration de la protection des droits des enfants en matière environnementales (et vice-versa).

4. Veuillez également faire part de tout instrument destiné à réglementer les activités des entreprises et des acteurs non étatiques qui aurait été mis en place afin de protéger les droits des enfants des dommages environnementaux. Dans le même sens, des exemples de réalisation de ces obligations par ces mêmes acteurs seraient les bienvenus.
5. Prière de bien vouloir faire parvenir, si cela s'avère pertinent en l'espèce, tout exemple de lois ou politiques faisant référence aux droits des générations futures se rapportant à la question environnementale.

Transmission des contributions

Veuillez transmettre les réponses au présent questionnaire, en format Word, par courriel à l'adresse suivante : srenvironnement@ohchr.org.

Nous vous prions également de bien vouloir limiter l'ampleur des contributions à un maximum de 3 pages (1000 mots).

En raison des capacités de traduction limitées, nous vous saurions gré de bien vouloir nous faire parvenir des contributions en français ou en anglais.

Enfin, en vue d'éviter toute duplication, le Rapporteur vous prie de ne pas hésiter à l'orienter vers toutes réponses ou documents qui auraient été préparés, à l'origine, pour un autre mécanisme de droits de l'homme des Nations Unies (ou toutes autres organisations internationales) et qui contiendraient de l'information s'avérant pertinente pour cet appel à contributions.

Nous vous prions de bien vouloir noter que la date limite pour la transmission de vos contributions au présent questionnaire est le **15 septembre 2017**.

A moins d'une demande expresse à l'effet contraire, toutes les réponses reçues seront *rendues publiques* et seront publiées sur la page du Rapporteur spécial sur le site internet du HCDH.